

Monsieur le Conseiller fédéral  
Ignazio Cassis  
Chef du DFAE  
Palais fédéral  
3003 Berne

Monsieur le Conseiller fédéral  
Guy Parmelin  
Chef du DEFR  
Palais fédéral  
3003 Berne

[IZA25-28@eda.admin.ch](mailto:IZA25-28@eda.admin.ch)

Bâle / Lausanne, le 20 septembre 2023

### **Prise de position sur la Stratégie de coopération internationale 2025-2028**

Monsieur le Conseiller fédéral Ignazio Cassis,  
Monsieur le Conseiller fédéral Guy Parmelin,

L'Association suisse pour les droits des femmes ADF-SVF Suisse salue l'avant-projet du message concernant la Stratégie de coopération internationale 2025-2028.

Depuis toujours, l'ADF-SVF représente un centre de compétences pour les droits des femmes\*. Elle représente des femmes\* de tous les bords politiques et se veut neutre en tout domaine. Nous prenons volontiers position sur l'objet cité.

**L'ADF-SVF salue la poursuite de l'engagement de la Suisse dans le cadre de la coopération internationale.** Il est urgent que la Suisse contribue à soulager la misère et la pauvreté dans le monde, à respecter les droits humains et à promouvoir la démocratie, à favoriser la coexistence pacifique des peuples et à préserver les ressources naturelles, comme le stipule la Constitution fédérale. Cela est d'autant plus vrai au vu des multiples crises et défis mondiaux actuels.

L'ADF-SVF suisse salue le fait que la Suisse souhaite promouvoir l'égalité des sexes, la gouvernance et le respect des droits humains comme principe de base dans toutes ses activités de mise en œuvre des objectifs. Nous attirons toutefois l'attention sur la haute importance de cette égalité des sexes et de la promotion des droits des femmes et des filles pour la lutte contre la pauvreté et la promotion de la paix. L'inégalité des sexes est l'un des principaux obstacles au développement durable, à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Il serait donc opportun de donner plus de poids à l'égalité des sexes et de la traiter non seulement comme un thème transversal, mais aussi comme un objectif stratégique à part entière, comme dans la CI 2017-2020.

En outre, nous nous réjouissons de constater que la santé constitue un nouvel objectif spécifique de la CI. L'accès aux soins de santé est d'une grande importance, notamment dans le contexte des droits des femmes. L'engagement de la Suisse dans le domaine thématique de la santé, y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs, doit être conçu pour le long terme et doit se comprendre comme un élément central de la lutte contre la pauvreté.

Dans le contexte des objectifs décrits ci-dessus et des défis mondiaux croissants, des crises multiples dans les pays partenaires et des défis à relever pour atteindre les objectifs de développement durable de l'ONU, il est toutefois totalement incompréhensible que les fonds nécessaires à la reconstruction de l'Ukraine soient prélevés sur le cadre financier de la stratégie CI 2025-2028. L'Ukraine a également besoin de toute urgence d'un soutien financier à long terme, auquel la Suisse doit apporter une contribution digne d'un pays riche. Mais cela ne doit pas se faire au détriment des plus pauvres. Des moyens financiers supplémentaires sont nécessaires et doivent être alloués dans un cadre exceptionnel.

### **Réponse aux questions posées lors de la procédure de consultation :**

**1. Objectifs de la CI suisse :** considérez-vous que les quatre objectifs de développement et les objectifs spécifiques sélectionnés sont pertinents (cf. point 3.3.2 du rapport explicatif) ?

Les quatre objectifs principaux proposés 1) développement humain, 2) développement économique durable, 3) climat et environnement et 4) paix et gouvernance, sont tout à fait adéquats pour contribuer au développement durable au sens de l'Agenda 2030. La stratégie doit toutefois mettre en évidence les interactions entre les différents objectifs.

Les explications suivantes se concentrent sur les deux objectifs suivants :

**Objectif 1) développement humain : sauver des vies, soulager la souffrance humaine et soutenir l'accès des groupes de population les plus défavorisés à des services de base de qualité.**

L'ADF-SVF salue cet objectif et, comme nous l'avons mentionné plus haut, en particulier le nouveau point fort sur la santé, qui doit également inclure la santé sexuelle et reproductive et les droits correspondants.

Cependant, dans la formulation actuelle, la santé est fortement focalisée sur les situations de crise. Au lieu de cela, l'accent devrait être mis davantage sur le droit à la santé, qui garantit l'accès de tous et toutes aux soins de santé. Il est également important de prendre en compte les déterminants sociaux de la santé.

Nous demandons que soit formulé plus explicitement le fait que - en référence au principe de l'Agenda 2030 "Leave no one behind" - le droit à la santé s'applique également aux plus pauvres et aux groupes vulnérables et que les soins atteignent tout le monde. Cela vaut en particulier pour les personnes handicapées, les personnes LGBTQI+ et les migrant-e-s\*.

**Objectif 4) Paix et gouvernance : résoudre les conflits, promouvoir la paix, la démocratie et l'état de droit, faire respecter les droits humains**

L'ADF-SVF Suisse salue ici en principe les explications concernant la participation et l'égalité des sexes, mais il faudrait attirer l'attention sur le renforcement mutuel des différents types de discrimination et donc sur l'intersectionnalité. Ce point est essentiel tant pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 que pour la réalisation des objectifs du message.

Dans de nombreux pays, l'engagement de la société civile est confronté à une répression croissante en raison du démantèlement des structures démocratiques ("shrinking civic space"). Pour promouvoir les processus et institutions démocratiques participatifs, les droits humains et la paix ainsi que la lutte contre l'injustice et la corruption, la collaboration avec les organisations non gouvernementales, en particulier avec les organisations de défense des droits des femmes, est tout aussi essentielle que le soutien et le renforcement de la société civile locale et la protection des défenseurs des droits humains.

On observe un renforcement des attaques contre les droits sexuels et reproductifs (restrictions des droits des communautés LGBTQI+, attaques contre le droit à l'avortement), tant dans des organisations multilatérales que dans différents pays du monde. Il est essentiel que la Suisse, en tant que voix courageuse, s'oppose à ces restrictions et s'engage en faveur des communautés concernées.

SVF-ADF Schweizerischer Verband für Frauenrechte

Postfach 4001 Basel

Tel. 076 318 33 28 / 021 944 44 71 Mail: [adf\\_svf\\_secret@bluewin.ch](mailto:adf_svf_secret@bluewin.ch)

PC-Konto 80-6885-1 / CH54 0900 0000 8000 6885 1

[www.feminism.ch](http://www.feminism.ch)

**2. Focus géographique : estimez-vous que la proposition (cf. ch. 3.3.3 du rapport explicatif) est judicieuse ?**  
Nous ne nous prononçons pas sur cet objet.

**3. Ukraine : soutenez-vous la proposition d'allouer des fonds à l'Ukraine (cf. ch. 3.4 du rapport explicatif) ?**

Non. Comme nous l'avons déjà constaté plus haut, l'ADF-SVF critique le fait que les fonds dont l'Ukraine a incontestablement besoin soient prélevés sur l'enveloppe financière de la stratégie de la CI 2025-2028. Elle ne soutient pas l'allocation de fonds pour l'Ukraine pour les deux raisons suivantes : d'une part, les 1,5 milliard de CHF pour l'Ukraine entraîneront un déplacement massif des priorités de la CI suisse au détriment du Sud global. D'autre part, les 1,5 milliard de francs ne suffiront pas pour un soutien global et solidaire à l'Ukraine, raison pour laquelle il faut impérativement trouver une solution en dehors de la CI. Il est juste que le Conseil fédéral réfléchisse à la reconstruction de l'Ukraine dans le cadre du message. Les conséquences de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine exigent la solidarité de la Suisse également. L'aide et la reconstruction de l'Ukraine constituent toutefois une tâche extraordinaire et de longue haleine. C'est précisément pour cette raison que les moyens financiers nécessaires ne doivent pas être pris en charge par le budget de la CI, mais par un financement extraordinaire, ce qui est justifié au vu de la tâche historique. En voulant financer 1,5 milliard de francs par le biais du budget déjà insuffisant de la coopération internationale, le Conseil fédéral fait peser les investissements en Ukraine sur l'engagement dans le Sud global.

Selon la version du message mise en consultation, l'aide humanitaire doit être augmentée de 5% au détriment de la coopération au développement. Les différentes crises, les situations de conflit et les catastrophes environnementales liées à la dégradation du climat rendent nécessaire un engagement fort de la Suisse dans l'aide humanitaire. Mais il est tout sauf pertinent que cela se fasse au détriment de la coopération au développement. Celle-ci est fondamentale et doit être conçue sur le long terme : les systèmes renforcés par la coopération au développement aident aussi dans les situations d'urgence. Dans de telles situations, le Conseil fédéral peut travailler de manière judicieuse avec des crédits supplémentaires. En outre, notre association estime que la coopération internationale est sous-financée avec le cadre proposé. Le taux prévu de 0,36% de fonds publics (sans les coûts de l'asile) pour la coopération internationale ne correspond ni à la force économique de la Suisse, ni à sa responsabilité globale, ni à l'intérêt de la Suisse d'être perçue comme un acteur crédible et solidaire au niveau international. Pour la première fois depuis 2013, le taux dit de l'APD est inférieur à 0,4%. En 2011, le Parlement s'était prononcé pour une augmentation de l'APD à 0,5% du RNB d'ici 2015. Le Conseil fédéral semble à présent s'être écarté de cette voie, ce qui est incompréhensible au vu de la situation dramatique dans de nombreux pays partenaires de la Suisse dans le Sud global.

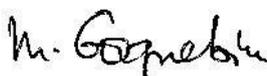
Nous vous prions d'examiner avec bienveillance notre prise de position et les demandes et recommandations qu'elle contient, et d'adapter le message en conséquence.

Avec nos meilleures salutations.,

Association suisse pour les droits des femmes ADF-SVF Suisse



Ursula Nakamura-Stoecklin  
Comité



Martine Gagnebin  
Présidente

**PS :** Par ailleurs, l'ADF-SVF Suisse est entièrement d'accord avec les explications détaillées l'ONG Post Beijing et des associations qu'elle représente.

SVF-ADF Schweizerischer Verband für Frauenrechte  
Postfach 4001 Basel  
Tel. 076 318 33 28 / 021 944 44 71 Mail: [adf\\_svf\\_secret@bluewin.ch](mailto:adf_svf_secret@bluewin.ch)  
PC-Konto 80-6885-1 / CH54 0900 0000 8000 6885 1  
[www.feminism.ch](http://www.feminism.ch)